Takou, tandis que M. Korostovitz filait sur Moukden par un train de marchandises.

M. Perrier, qui était armé d'un revolver, parcourut en tous sens Tien-Tsin où ses recherches furent vaines. Enfin, après bien des démarches, il finit par rejoindre sa fille à Takou au moment où elle allait prendre le bateau pour Che-Fou.

Quant à M. Korostovitz, il vécut caché chez le consul de Russie, à Moukden, et finit par partir pour Saint-Pétersbourg huit jours plus tard, en prétextant la nécessité de se faire opérer d'une appendicite.

On assure à Pékin, que Mlle Perrier est enceinte des œuvres de ce misérable.

A la requête de la famille, qui a saisi d'une plainte l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, M. Korostovitz va être appelé devant un conseil d'enquête où il devra fournir des explications sur sa conduite.

LA DÉFENSE ANTICLÉRICALE AU PORTUGAL

Trois prélats sont expulsés de leur diocèse

Lisbonne, 30 décembre. — Un décret du président de la République interdit pendant deux ans au patriarche de Lisbonne, à l'archevêque de Guarda et au doyen du chapitre de Porto, gouverneur du diocèse, la résidence dans leurs diocèses respectifs. Ils devront quitter dans les cinq jours les demeures épiscopales.

Cette mesure, autorisée par la loi de séparation d'avril 1911, est motivée par l'interdiction officielle adressée par ces prélats à leur clergé d'accepter des pensions accordées par ladite loi et par la défense qu'ils ont faite publiquement aux fidèles de former des associations cultuelles ou d'adapter aux besoins du culte des [illegible] existantes.

Les élections au Reichstag

La date du scrutin de ballottage

Berlin, 30 décembre. — Si l'on en croit les personnes du monde politique, on ne connaîtrait pas la composition exacte du Reichstag avant le 30 janvier prochain. Les élections auront lieu en effet le 12 janvier et les ballottages quinze jours après. La proclamation des premiers résultats [illegible]

Les empoisonnements de Berlin

S'agirait-il d'une mystérieuse épidémie?

Berlin, 30 décembre. — [illegible] Magdeburg, sept des personnes [illegible] à l'hôpital [illegible] Berlin [illegible] jusqu'à [illegible] grave.

On fait [illegible] à l'aide de mets des injections sous-cutanées avec le sérum Wassermann contre le botulinus. A midi, le décès d'un des malades ainsi traités n'avait été constaté. Plusieurs d'entre eux ont déclaré qu'ils n'avaient pas mangé de poissons, toutes les huvettes du quartier ont été perquisitionnées par la police et on procède aujourd'hui à l'autopsie de quatre personnes trouvées mortes dans la rue.

132 MALADES, DONT 60 MORTS

Berlin, 30 décembre. — D'après les renseignements officiels le nombre des malades serait actuellement de 132 sur lesquels 60 morts. Aucune indication précise n'a pu être encore ordonnée par les médecins dont les analyses ne sont pas encore terminées. Il semble toutefois établi actuellement qu'on se trouve pas en présence d'un empoisonnement dû à des poissons de mauvaise qualité.

M. Kirschner, directeur au ministère de l'intérieur, a fait ce matin un rapport à l'empereur sur ce sujet.

L'OPINION D'UN SAVANT

Berlin, 30 décembre. — Le docteur Gottlieb, directeur de l'institut des maladies infectieuses, a, dans une interview, déclaré qu'il ne pouvait s'agir d'une maladie infectieuse, car si tel était le cas, le nombre des morts augmenterait jusqu'à ce que arrivé au plus fort de l'épidémie, il descende tout d'un coup brusquement. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Le nombre des morts est descendu graduellement jusqu'à aujourd'hui. Il est donc avis qu'il s'agit bien d'un empoisonnement et il déclare que les analyses faites sur les matières prélevées dans les intestins des cadavres, ainsi que celles faites avec le sang de plusieurs victimes, ont permis d'établir d'une façon certaine qu'il y avait empoisonnement.

Il ne peut toutefois encore se déclarer d'une façon précise sur les causes. Il termine son interview en déclarant que, malheureusement, de nouveaux décès ne sont pas improbables.

La guerre italo-turque

En Turquie. - On parle de la dissolution du Parlement. — Bruits de paix

L'agence italienne publie la dépêche suivante de Constantinople.

Des événements très importants sont sur le point de se produire en Turquie. Avant la fin de la semaine prochaine, le Parlement sera dissous.

Cette dissolution est étroitement liée avec la possibilité d'une paix entre la Turquie et l'Italie. Le cabinet est en effet préoccupé peut-être plus par les difficultés intérieures que par celles de l'extérieur.

Les nouvelles de Macédoine et d'Albanie que le gouvernement a reçues ces jours derniers laissent craindre les pires éventualités. Il se pourrait donc très bien qu'avant la fin du mois la paix entre l'Italie et la Turquie fût signée.

L'unique question insurmontable jusqu'à présent — l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie — a été admise en principe par le gouvernement turc. Cette difficulté écartée du terrain de la discussion, l'aboutissement des pourparlers ne serait plus qu'une question de temps, peut-être même de jours.

RENFORTS ESPAGNOLS POUR LE MAROC

Madrid, 30 décembre. — Conformément à la déclaration du ministre de la guerre, la brigade Villelon est partie de Malaga pour le Maroc.

LES BANQUES ITALIENNES EN TURQUIE NE SERONT PAS FERMÉES

Constantinople, 30 décembre. — Le bruit d'après lequel le gouvernement turc aurait ordonné la fermeture de toutes les banques italiennes est inexact.

Les journaux annoncent que le gouvernement italien a promis de rendre les 30.000 livres sterling confisquées à un vapeur anglo-égyptien dans la mer Rouge, car il a été prouvé qu'elles appartenaient à la Banque ottomane.

La révolution en Chine

La conférence de vendredi

L'élection de Sun-Yat-Sen

Avant de consentir, au cours de la conférence tenue vendredi, à la suspension complète des hostilités proposée par Tang Shao Yi, Wou Ting Fang déclara que les républicains désiraient que l'on se mît d'accord quant aux réclamations suivantes :

1° Tant qu'il n'aura pas été pris de détermination quant au mode de gouvernement qui régira la Chine, les Mandchous s'abstiendront de chercher à conclure des emprunts à l'étranger ;

2° Les troupes mandchoues évacueront pour une période de sept jours les provinces du Chansi, du Chensi, du Houpé, d'Anhui et du Kiang-Sou ; les républicains s'engagent à ne pas les attaquer et à ne pas les poursuivre ; l'administration de ces provinces, pendant cette période, sera remise aux mains des républicains ;

3° La Convention [illegible]

[illegible]

Ce que déclare l'impresario

M. Muller, organisateur de la séance d'hier, que nous avons interviewé, a bien voulu nous donner les explications suivantes au sujet de son refus de laisser paraître Battling-Lacroix dans le ring.

« Le 23 décembre, nous a déclaré M. Muller — avec preuves à l'appui — j'ai passé avec Battling un contrat dans lequel je m'engageais à l'employer le 30 décembre à l'Hippodrome. La rétribution que je lui avais consentie était de 30 pour 100 sur la recette brute. Mes conditions furent alors acceptées [illegible]

« Or, le 26 décembre Battling me fit parvenir une lettre que voici et dans laquelle [illegible] sur la page et la signature [illegible] Il [illegible] dans cette lettre une somme de 600 francs supplémentaires [illegible] 30 pour 100 promis et peut-être [illegible] nous nous entendre ; autrement [illegible] ne procéderait samedi à [illegible]

[illegible] Battling [illegible] ne se rendrait pas à son engagement [illegible] Wilhelm Ferry. Un point [illegible]

Les combats

[illegible]

Tang Shao Yi [illegible]

[illegible]

Tang Shao Yi [illegible]

[illegible] Wou Ting Fang.

L'élection du docteur Sun Yat Sen aux fonctions de président est purement provisoire ; il est en effet entendu qu'il prendra la vice-présidence si Yuan Chi Kai accepte le poste de président.

L'IMPRESSION A PÉKIN

Les Chinois de Pékin ne semblent pas reconnaître toute l'importance du récent [illegible] ils sont beaucoup plus occupés par l'arrestation opérée ce matin de trois révolutionnaires qui portaient des bombes en face du commissariat de police central.

Les étrangers craignent quelque peu que le siège de la capitale ne soit transféré ailleurs, mais beaucoup de Chinois et d'étrangers s'accordent à croire que la capitulation apparente de la cour cache quelque chose.

SITUATION GRAVE EN MONGOLIE. — L'ATTITUDE DE LA RUSSIE

Le « Daily Telegraph » reçoit de Pékin une dépêche annonçant que la question de Mongolie a tout à coup revêtu un caractère [illegible] grave, la Russie ayant fait des démarches péremptoires qui aboutiraient à la destruction de la souveraineté chinoise.

Le wai-o-pou garde le silence, mais [illegible] qu'un ultimatum déguisé a été reçu. Il reconnaît également qu'on s'attend à ce que les troupes russes franchissent la frontière en deux endroits différents.

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

On mande de Washington que le haut personnel du département des affaires étrangères attendra, pour reconnaître la République chinoise, qu'il soit démontré que les impérialistes ne peuvent plus se maintenir au pouvoir.

Toutefois, les représentants des Etats-Unis pourront s'aboucher, en attendant, avec la République provisoire en vue de sauvegarder les intérêts américains et d'aider au rétablissement de la paix.

La boîte d'allumettes artistique

Paris, 30 décembre. — Il était dans les intentions du directeur général des manufactures de l'Etat de lancer dans la circulation, pour le 1er janvier, les nouvelles boîtes d'allumettes ornées de vignettes reproduisant les tableaux de maîtres des musées français et étrangers ; mais cette mesure était subordonnée à l'épuisement à peu près complet du stock des boîtes d'allumettes ancien modèle.

La vente des anciennes boîtes avant été moins rapide qu'on ne l'espérait, on va en profiter pour apporter les derniers perfectionnements aux nouvelles boîtes.

Il y aura deux catégories principales de ces boîtes, celles qui reproduisent les œuvres les plus connues des peintres flamands seront imprimées en bleu de Delft ; celles qui reproduisent des peintures de l'école française seront en sanguine et rose de Sèvres.

Ces boîtes ne tarderont pas à être mises en circulation ; déjà quelques dépôts des départements qui ont épuisé leur ancien stock en ont été pourvus.

DANS LA RÉGION

A LILLE

Une séance mouvementée

à l'Hippodrome Lillois

Elle fut des plus tumultueuses et se termina au milieu des cris et des sifflets

Une séance des plus mouvementées a eu lieu hier à l'Hippodrome.

On sait que l'impresario organisateur de la réunion de boxe annoncée pour samedi soir, avait promis notamment, un combat entre Henri Piet, ex-champion de France poids légers et Battling-Lacroix, champion de France des poids mi-moyens.

Or, au-dessus de la porte de l'Hippodrome on pouvait lire l'affiche suivante : « La direction prévient le public que Battling-Lacroix ne combattra pas ce soir, le fameux boxeur William Jarry la remplacera contre Henri Piet. Le combat n'en sera que plus acharné et plus scientifique. »

Cette nouvelle, il faut le dire, fut très peu goûtée du nombreux public qui s'était rendu à l'Hippodrome.

Un certain nombre de personnes réclamèrent même à ce moment, le remboursement du prix de leur place. Mais la réprobation des amateurs se changea en stupéfaction lorsqu'ils virent apparaître Battling-Lacroix, escorté d'un huissier. Le champion de France des poids mi-moyens pria l'homme de loi de bien vouloir constater devant son impresario M. Muller, qu'il s'était bien rendu à son engagement, ce qui fut fait selon toutes les règles de l'art.

Cette petite opération terminée, l'huissier et le boxeur se retirèrent sous les regards ébahis d'un groupe de spectateurs qui ne comprenaient plus ce que tout cela voulait dire.

Ce que déclare l'impresario

M. Muller, organisateur de la séance d'hier, que nous avons interviewé, a bien voulu nous donner les explications suivantes au sujet de son refus de laisser paraître Battling-Lacroix dans le ring.

« Le 23 décembre, nous a déclaré M. Muller — avec preuves à l'appui — j'ai passé avec Battling un contrat dans lequel je m'engageais à l'employer le 30 décembre à l'Hippodrome. La rétribution que je lui avais consentie était de 30 pour 100 sur la recette brute. Mes conditions furent alors acceptées [illegible]

« Or, le 26 décembre Battling me fit parvenir une lettre que voici et dans laquelle [illegible] sur la page et la signature [illegible] Il [illegible] dans cette lettre une somme de 600 francs supplémentaires [illegible] 30 pour 100 promis et peut-être [illegible] nous nous entendre ; autrement [illegible] ne procéderait samedi à [illegible]

[illegible] Battling [illegible] ne se rendrait pas à son engagement [illegible] Wilhelm Ferry. Un point [illegible]

Les combats

[illegible]

Tang Shao Yi [illegible]

[illegible]

Tang Shao Yi [illegible] Wou Ting Fang.

L'élection du docteur Sun Yat Sen aux fonctions de président est purement provisoire ; il est en effet entendu qu'il prendra la vice-présidence si Yuan Chi Kai accepte le poste de président.

L'IMPRESSION A PÉKIN

Les Chinois de Pékin ne semblent pas reconnaître toute l'importance du récent [illegible] ils sont beaucoup plus occupés par l'arrestation opérée ce matin de trois révolutionnaires qui portaient des bombes en face du commissariat de police central.

Les étrangers craignent quelque peu que le siège de la capitale ne soit transféré ailleurs, mais beaucoup de Chinois et d'étrangers s'accordent à croire que la capitulation apparente de la cour cache quelque chose.

SITUATION GRAVE EN MONGOLIE. — L'ATTITUDE DE LA RUSSIE

Le « Daily Telegraph » reçoit de Pékin une dépêche annonçant que la question de Mongolie a tout à coup revêtu un caractère [illegible] grave, la Russie ayant fait des démarches péremptoires qui aboutiraient à la destruction de la souveraineté chinoise.

Le wai-o-pou garde le silence, mais [illegible] qu'un ultimatum déguisé a été reçu. Il reconnaît également qu'on s'attend à ce que les troupes russes franchissent la frontière en deux endroits différents.

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

On mande de Washington que le haut personnel du département des affaires étrangères attendra, pour reconnaître la République chinoise, qu'il soit démontré que les impérialistes ne peuvent plus se maintenir au pouvoir.

Toutefois, les représentants des Etats-Unis pourront s'aboucher, en attendant, avec la République provisoire en vue de sauvegarder les intérêts américains et d'aider au rétablissement de la paix.

Société Républicaine des Conférences Populaires

CONFÉRENCES ORGANISÉES POUR AUJOURD'HUI DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

CASSEL. — Salle du Comité Républicain, à 4 heures du soir, par M. Billecard, avocat à Paris, sur « La vie du Paysan d'autrefois ».

ARRAS. — Salle Napoléon, aux Allées, à 5 heures du soir, par M. Desirat, publiciste à Paris, sur « La guerre faite à l'Ecole laïque par les cléricaux ».

A HALLUIN

L'INCENDIE D'UNE VANNERIE

CINQ CENTS OUVRIERS VONT DEVOIR CHOMER

De la magnifique usine de M. Biermé Van-Oye, il ne reste qu'un amas de briques calcinées et de charpentes tordues.

L'établissement de M. Biermé occupait environ cinq cents ouvriers, dont la plupart vont devoir chômer pendant quelque temps.

Toutefois, M. Biermé a pris, dès samedi, des dispositions pour réduire, autant que possible, ce chômage.

Il espère pouvoir faire travailler un certain nombre de ses ouvriers dans une petite usine qu'il possède, rue des Ecoles, à Halluin, et dans un bâtiment d'environ 500 mètres carrés, qui a été épargné par le feu. En outre, M. Biermé possède, à Gravelines, un tissage mécanique de filets, occupant ordinairement deux cent cinquante ouvriers. Il cherchera à occuper dans cet établissement une partie des ouvriers qui devraient chômer.

M. Biermé était rentré d'Allemagne le matin même de l'incendie. Il rapportait d'Hambourg, où voici quelques jours un incendie détruisait une usine similaire, plus de six cent mille francs d'ordres.

Le travail des ouvriers était donc assuré pour longtemps.

A RAISMES

Un vol de 72 000 francs

UNE PRÉCIEUSE VALISE EST ENLEVÉE PAR DES CAMBRIOLEURS INCONNUS

Il y a quelques jours, M. Antoine Norbente, qui tenait la cantine de la scierie Bauduin, comptait déménager pour aller s'installer rue de la Douane, 5, déposa chez un voisin une valise contenant un certain nombre d'obligations, d'une valeur totale de 70.000 fr.

Il y a deux jours, il reprit ce précieux colis et le transporta à son nouveau domicile. Vendredi vers quatre heures du soir, Mme Norbente quittait son domicile pour rejoindre son mari, rue de Vicoigne. Ils revinrent vers 8 heures.

M. Norbente ne parvint pas à ouvrir sa porte. Avertit son voisin, M. Hideux et passa par dessus le mur qui sépare les cours, grâce derrière leurs habitations.

M. Norbente constata alors que le carreau d'une fenêtre avait été brisé. L'espagnolette avait été tournée et la fenêtre ouverte.

Un individu s'était introduit dans la maison en passant par cette ouverture. La porte donnant sur la rue avait été verrouillée.

M. Norbente se rendit aussitôt dans sa chambre à coucher. La garde-robe était ouverte et la valise contenant les 70.000 fr. d'obligations était disparue.

Plusieurs autres objets et quelques bijoux, dont une valeur de 2[illegible] avait été également volés.

M. Norbente subit donc un préjudice de 72.000 fr.

Une plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

M. Norbente a adressé à diverses banques les numéros des obligations disparues.

A BRUAY

L'Assassinat du Maître-Maçon

ON ATTEND LES AVEUX DE DEBEVRE

[illegible] les premiers [illegible] Nitl, [illegible] Bruay, [illegible] Vendredi, le Havre, [illegible]

Les [illegible] de la Mairie [illegible] vendredi et 2h matinée de [illegible] quelques [illegible] la [illegible]

[illegible] hâtons de la dire, [illegible] à Debèvre.

Nous rappelons, hier, les propos qu'il avait tenus à un camarade à qui il disait qu'après son « astiquette », qui ne le quittait jamais, il ne craignait personne.

Nous relatons aujourd'hui un fait qui montre Debèvre comme un homme violent et capable de pires forfaits.

Debèvre est marié pour la seconde fois, et sa première femme divorcée avait avec lui à la suite de mauvais traitements qu'il lui fit subir.

Un soir, au cours d'une des fréquentes scènes qui troublaient le ménage, Debèvre, dans un accès de fureur, mit le feu aux jupes de sa femme.

La malheureuse ne dut son salut qu'à l'intervention de voisins que ses cris avaient attirés, mais elle fut néanmoins assez grièvement brûlée aux jambes.

La seconde femme de Debèvre ne fut guère mieux partagée dans les premiers temps de son mariage. Mais on a remarqué que depuis sa première arrestation, l'attitude de Debèvre à l'égard de son épouse s'était totalement modifiée : il était, depuis lors, dit-on, aux petits soins pour elle.

Le rôle de la Mobile est maintenant terminé, et celui du juge d'instruction commence. Il est permis de dire que la tâche de ce magistrat sera relativement facile, car les matériaux rassemblés par les habiles policiers contre l'inculpé démontrent si nettement sa culpabilité qu'il ne lui reste plus qu'une ressource : essayer d'atténuer sa responsabilité par des aveux qui, bien que tardifs, lui atténueraient peut-être l'indulgence des juges.

A WATTEN

Une automobile mystérieuse

LES CHAUFFEURS REFUSENT D'ARRÊTER AUX SOMMATIONS DES DOUANIERS ET MENACENT CEUX-CI DE LEURS REVOLVERS. — LE PROPRIÉTAIRE DE LA MACHINE SERAIT UN OUVRIER DUNKERQUOIS. — ON ENQUÊTE.

Il ne se passe pas de jour sans que les journaux ne signalent le passage d'une automobile mystérieuse que inonteraient les assassins du garçon de recette de la rue Ordener.

On ne peut évidemment procéder avec réserve ces histoires, le départ du temps exagérément grossies. Néanmoins, les faits suivants présentent un côté vraiment singulier :

Mardi, vers 9 heures du matin, une automobile montée par trois hommes allait, à une allure folle, sur la route de Saint-Momelin, lorsque les douaniers tentèrent de l'arrêter ; les trois automobilistes mirent revolver au poing et se frayèrent un passage parmi les douaniers.

A Watten, l'auto, en virant trop court, heurta un montant du pont-levis de la Colme et se démolit.

Les trois automobilistes, dont aucun n'était blessé, voyant que leur machine était inutilisable, se rendirent dans une auberge voisine, où ils remisèrent l'auto.

Après avoir pris une consommation, ils partirent en disant qu'ils reviendraient le lendemain.

Les douaniers, survenant peu après, constatèrent que l'auto était bien celle qu'ils avaient tenté d'arrêter et qu'elle était vide.

La machine est de couleur grise et recouverte d'une bâche. C'est une Darracq, type 3—11, numéro 23.374.

La plaque porte le numéro 28[illegible]—D—6.

Les trois inspecteurs de la brigade mobile qui sont en ce moment à Dunkerque ouvrirent immédiatement une enquête.

Un marinier, qui fut témoin de l'accident du pont de Colme a déclaré que l'un des automobilistes avait encore son revolver à la main.

Hier matin, on sut que l'automobile mystérieuse était inscrite sous le nom de Adilon Broutel, demeurant impasse Maréchal, à Rosendael.

Broutel, qui est parfois menuisier, parfois ouvrier du port, est un pauvre diable, père d'une famille assez nombreuse. Il habite dans une mansarde et n'a certes pas les moyens de posséder une automobile.

Broutel est disparu de chez lui depuis deux jours. Sa femme a paru fort surprise en apprenant que son mari possédait une auto et ce qu'on lui reprochait.

Malgré d'actives recherches, on n'a pu encore retrouver Broutel.

A Watten, on était assez disposé à croire que les trois automobilistes mystérieux pourraient bien être les assassins du garçon de recette. Mais aucun indice sérieux ne permet, jusqu'ici, de croire fondée cette manière de voir.

A BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Un lot de 200.000 francs

PLUSIEURS PERSONNES VEULENT SE LE PARTAGER. — UN PROCÈS EN PERSPECTIVE.

La fortune vient de favoriser un habitant de la commune de Bruay. M. Emile Lemoine âgé de 17 ans et demi, aurait gagné au tirage du 20 novembre dernier de la loterie des Œuvres de Bienfaisance un lot de 200.000 francs.

M. Emile Lemoine serait en effet l'heureux propriétaire du numéro 1951 série 43.

M. Lemoine n'aurait appris que depuis quelques jours la bonne nouvelle, que la rumeur publique répandit rapidement dans le village.

Aussitôt M. Lemoine reçut la visite de différentes personnes qui venaient en obtenir de lui confirmation.

Ces personnes se prétendent des co-propriétaires du billet. Un soir, à la suite d'une partie de cartes, M. Lemoine et M. Charlemagne Goffart décidèrent d'acheter un billet de loterie. Chacun d'eux devait rechercher cinq participants. La cotisation de chacun serait ainsi de 2 francs.

M. Lemoine obtint l'adhésion de son oncle Adolphe Lemoine, de M. Ernest Hejdie, de son père et de sa mère.

M. Goffart s'adjoignit MM. Pidneur Henri, usinier ; Houppe Oscar, Robert Georges et Alphonse.

M. Emile Lemoine [illegible] chargé de la [illegible] signifiait [illegible] une reconnaissance sur papier timbré ainsi libellée : « Société pour l'achat d'un billet à la loterie de 20 francs, numéro 508.550. » Suivent les signatures.

Or, il paraît que ce numéro est imaginaire et incomplet.

La série n'est pas indiquée et on affirme que dans chacune d'elles il n'y eut pas une émission aussi importante de billets.

Cette attestation, qui semble donc être sans valeur avait été laissée entre les mains de M. Goffart.

MM. Charlemagne Goffart, Georges et Alphonse Robert, Adolphe Lemoine et Henri Pidneur n'en prétendent pas moins être les co-propriétaires du billet gagnant. Ils viennent de saisir le parquet d'une plainte.

Une instruction judiciaire est ouverte.

M. Emile Lemoine dit n'avoir pas été officiellement informé de la bonne fortune qui lui échoit. Il se déclare en tous cas le seul propriétaire du numéro gagnant, qu'il aurait égaré.

Il reconnaît avoir reçu mission de neuf personnes sus-nommées de l'achat d'un billet de loterie.

Il se présenta à la succursale du Crédit Lyonnais de Lille, mais là on ne lui aurait remis qu'un reçu de la somme de 20 francs, prix d'un billet.

Comme on le voit, bien du « mystérieux » entoure encore cette affaire. Elle rappelle certain procès qui eut lieu à propos de la loterie du Musée de Valenciennes.

Pour l'instant, en tous cas, il importerait de savoir si M. Lemoine est le possesseur du billet 1951 série 43.

C'est [illegible] ce dont on ne peut douter.

Dernière Heure

Dans la Légion d'Honneur

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, 30 décembre. — Sont nommés :

Grand-officier de la Légion d'honneur. — [illegible] Gallieni, [illegible]

[illegible]

Au grade de commandeur. — [illegible] Martin Mahery.

[illegible] Jacque, Crissac, Vincenot, Vouillemin et Pepin ; le contrôleur général de 2e classe Bossière ; les colonels Malmanti, Levasseur, Bujac, infanterie ; Xavier, artillerie ; Hoffmann, infanterie ; le médecin principal de 1re classe Martin, le médecin principal de 1re classe Bussonnière, le colonel d'infanterie coloniale Mesdager, le médecin inspecteur Hugès, troupes coloniales.

Paris, 30 décembre. — Sont nommés :

Officier de la Légion d'honneur. — [illegible] de guerre :

Dubiez, général de brigade au Maroc, promu officier de la Légion d'honneur ; le chef de bataillon Lamoine, du 84e d'infanterie ; Gov, du 110e d'infanterie ; Humann, major au 4e cuirassiers ; Largeau, colonel à l'état-major particulier, commandant le territoire militaire du Tchad.

Officiers de la Légion d'honneur. — Les généraux de brigade Margueron, Deletoille, Mauger, Fournier, Albe, de Rossignac, Petit, Chevalier, Eselmans, Regnault, Cousin, Favelle ; le contrôleur Boitel ; le contrôleur de 2e classe de Lavit ; les intendants militaires Larrambe et Gauthier.

Paris, 30 décembre. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Artillerie. — Les capitaines Dombret, du 15e ; Malandrin, de la commission d'expériences de Calais ; les officiers d'administration de 1re classe Dadot et Poinsard, de l'atelier de construction de Douai ; l'officier d'administration contrôleur d'armes de 2e classe Touzalin, de l'atelier de construction de Douai.

Infanterie. — Les chefs de bataillon Chemmart de Lauwe, du 1er ; Boudhoire, du 1er ; les capitaines Ulrich, du 1er ; Lenhardt, du 8e ; Bertrand, du 33e ; Manin, du 127e ; Plataret, du 127e ; le chef de musique Prudhomme, du 1er.

Génie. — Les officiers d'administration de 1re classe Gazarelli, de Dunkerque, et Picavet, de Cambrai.

Sont décorés de la médaille militaire :

Infanterie. — Le caporal cordonnier Michallat, du 43e ; l'adjudant Cognel, du 81e ; les adjudants Demun et Rechon, du 110e ; Robbe, du 127e.

Cavalerie. — Le maréchal des logis Goichot, du 1er cuirassiers ; le maréchal des logis Delorme, du 21e dragons.

NOS AVIATEURS

Les aviateurs suivants sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

Le lieutenant d'infanterie Malfert, le lieutenant de cavalerie de Malherbe, le capitaine d'artillerie Echman, le lieutenant d'artillerie Yence, le capitaine du génie Delassus, le sergent réserviste Sommer, du 1er régiment du génie, le caporal réserviste Aubrun, du 1er génie.

Le sapeur de territoriale Revaux, du 1er régiment du génie.

Le capitaine Godart, du 2e bataillon de territoriale du génie.

Médaille militaire. — Au titre d'aviation : l'adjudant mécanicien Jeussier, du 1er régiment du génie.

LES INONDATIONS

LA CRUE DE LA VIENNE

Chinon, 30 décembre. — Par suite de la crue de la Vienne, une partie de la ville de Chinon est inondée.

Des passerelles ont été établies dans les rues pour permettre la circulation. De nombreuses caves sont submergées.

Les routes des environs sont complètement recouvertes par l'eau.

La Vienne continue à monter. On craint de graves désastres.

EN BAVIÈRE

Munich, 30 décembre. — Les fleuves débordent dans la Bavière.

Le Danube a inondé la région de Ratisbonne. Le courant est si violent qu'il emporte tout sur son passage.

De nombreuses maisons se sont effondrées.

Un duel entre aviateur et député

Paris, 30 décembre. — A la suite d'une lettre de M. Victor Fabry, aviateur, jugée offensante par M. Fournol, le député de l'Aveyron, ce dernier a chargé M. Maginot, député de la Meuse, et M. Marvéjouls, de demander à M. Fabry une rétractation ou une réparation par les armes. M. Fabry a chargé de ses intérêts notre confrère M. Picot de Plédran et M. Louis Gibert, aviateur.

Une rencontre a été jugée inévitable. Elle aura lieu demain matin.

Nous croyons savoir que le motif de la rencontre se rattache à des incidents qui auraient marqué l'élection de M. Fournol dans l'Aveyron.

Les mineurs belges et la grève générale

Bruxelles, 30 décembre. — C'est le premier pays qui entrera en vigueur la loi sur les pensions des mineurs.

Les patrons mineurs du Hainaut, sous prétexte de fixer la comptabilité nécessitée par l'application de cette loi, ont décidé de ne plus payer leurs ouvriers que toutes les [illegible]

Les ouvriers ont protesté contre cette mesure.

Devant le refus qui leur a été opposé par les patrons, les mineurs du Hainaut ont résolu de recourir samedi prochain à un referendum sur la grève générale.

Il paraît très probable que ce referendum se traduira par une grosse majorité en faveur de la cessation du travail.

Déraillement en gare de Rennes

Rennes, 30 décembre. — Le train 521, venant de Paris, entrait en gare de Rennes, ce matin, à 7 heures, lorsque trois wagons de queue sortirent des rails.

L'accident a été causé par une erreur d'aiguillage. Le conducteur du train a été blessé à la cuisse.

La circulation a pu être rapidement rétablie.

Le referendum des Cheminots anglais

Londres, 30 décembre. — Le referendum institué par l'Union générale des cheminots sur la question du rapport de la commission des chemins de fer a donné les résultats suivants :

268 voix en faveur de l'acceptation du rapport et 7.878 contre.

8.015 ouvriers ont voté pour la grève et 600 contre.

Le nombre total des membres de l'Union est de 23,587.

Plus de 4.000 bulletins ont été retournés en blanc.

Le crime de Tours

Mme GUILLOTIN BÉNÉFICIE D'UNE ORDONNANCE DE NON-LIEU

Orléans, 30 décembre. — La chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire relative à l'assassinat de M. Guillotin.

Houssard est renvoyé devant le jury d'Indre-et-Loire, sous l'accusation d'homicide avec préméditation et guet-apens.

Mme Guillotin bénéficie d'une ordonnance de non-lieu, malgré le réquisitoire de l'avocat-général Colomeu, qui concluait à sa culpabilité.

L'affaire viendra pendant la prochaine session des assises.

Les négociations franco-espagnoles

REPRISE DES POURPARLERS

Madrid, 30 décembre. — M. Canalejas a déclaré aux journalistes que les conférences entre le ministre des affaires étrangères et M. Geoffray seront reprises aujourd'hui même, l'ambassadeur de France ayant reçu de Paris de nouvelles instructions.

Aussitôt après, le conseil des ministres se réunira pour délibérer sur la réponse du gouvernement français.

Le lock-out du Lancashire

Manchester, 30 décembre. — Cet après-midi, le grand conciliateur du Board of Trade, M. George Aswith, est intervenu dans le conflit des filatures du Lancashire, sans en avoir été prié ni par les patrons, ni par les ouvriers.

Sir George Aswith a envoyé une lettre aux représentants des deux parties, bien qu'elles aient manifesté leur détermination de ne pas céder et de ne pas demander de médiation.

Ce n'était pas la vraie

Le Havre, 30 décembre. — Une caisse trouvée dans les colis provenant du transatlantique la « Provence » a causé une grosse émotion, car elle renfermait un tableau représentant la « Joconde ». On s'est vite aperçu, cependant, qu'il ne s'agissait que d'une reproduction de l'œuvre de Léonard de Vinci.

Cette caisse était expédiée par M. Hermann Schausse, 51, East Square, à New-York, à l'adresse de M. Lenfant, à Nanterre.

Elle était assurée pour 25.000 francs.

Sept soldats s'évadent

Toulon, 30 décembre. — Sept soldats détenus à la prison se sont évadés en passant par une cheminée après avoir pratiqué une ouverture dans le mur des fortifications.

Le canonnier Pons, qui était de faction à proximité de la cheminée, a dit n'avoir rien remarqué. Cette affirmation ayant paru suspecte, Pons a été incarcéré.